

Monsieur Allan J. MacEachen, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que les représentants du Canada et de la Commission des Communautés européennes sont parvenus à une entente sur le texte de l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada et les Communautés européennes.

Monsieur MacEachen a fait savoir que cette entente a été entérinée à Bruxelles par un échange de Notes verbales entre la Commission des Communautés européennes et la Mission du Canada auprès des Communautés européennes. Il a ajouté que les négociateurs des deux parties vont maintenant soumettre le texte de l'Accord à l'approbation de leurs autorités respectives et qu'il y a tout lieu d'espérer que celui-ci sera officiellement signé dans un avenir rapproché.

Monsieur MacEachen a fait remarquer que l'Accord-cadre serait non préférentiel et qu'il aurait un caractère évolutif et pragmatique. Les principales dispositions porteraient sur la coopération commerciale et économique, ainsi que sur le processus de consultation entre les deux parties. Les aspects particuliers de la coopération commerciale et économique feraient l'objet de discussions au sein du Comité mixte de coopération qui doit être créé en vertu de l'Accord.